

[Text]

They published a report entitled, "Moving the Mail — Canada's Postal Service in the 1990s".

Senator DeWare: Was this a special report done for Canada Post?

Ms Bourque: It was done by a standing committee of government.

Senator DeWare: These were part of the recommendations of that committee at that time?

Ms Bourque: Yes.

Senator Stewart: This is much more interesting than I thought it would be.

Senator Di Nino: We have taken a lot of leeway, senator.

Senator Stewart: No.

Senator Di Nino: We have widened the subject matter greatly.

Senator Stewart: But I do not think it was done illegitimately, senator.

Senator Di Nino: No one talked about illegitimacy.

Senator Stewart: Perhaps I can convince you by the questions I am about to ask to the witness, but I do not flatter myself.

It seems to me that the questions, and to some extent the answers, we have had today conjure up a division of interest between the urban areas — Senator Di Nino understands what I mean — and the rural interests. I at least understand what I mean by that because I get my mail at a rural post office.

Senator Corbin: Do you still have one?

Senator Stewart: I have to drive to it, but that is a matter of my own decision.

Senator Bolduc: But he likes it.

Senator Stewart: Yes. It is extremely satisfactory. There is excellent service in that small rural post office. I would hate to see it go.

What worries me is the implications of the clause concerning the paying out of dividends. It seems to me, and I put this to the witness for reaction, that regardless of how few the employees who initially buy shares is, the implication is that there is to be an alliance of management and employees, as in a well-organized private company, to maximize profit, which means that unprofitable or marginal post offices would be closed.

[Traduction]

de Garth Turner. Le comité a publié un rapport intitulé «L'acheminement du courrier — Le service postal canadien des années 90».

Le sénateur DeWare: S'agissait-il d'un rapport spécial fait pour la Société canadienne des postes?

Mme Bourque: Ce rapport a été publié par un comité permanent du gouvernement.

Le sénateur DeWare: Il s'agissait de certaines des recommandations de ce comité à ce moment-là?

Mme Bourque: Oui.

Le sénateur Stewart: Voilà qui est beaucoup plus intéressant que ce que je pensais.

Le sénateur Di Nino: Nous avons pris beaucoup de liberté, monsieur le sénateur.

Le sénateur Stewart: Je ne le pense pas.

Le sénateur Di Nino: Nous avons fortement élargi le sujet.

Le sénateur Stewart: Peut-être, mais je pense que nous en avons le droit, monsieur le sénateur.

Le sénateur Di Nino: Personne ne parle ici de légitimité ou d'illégitimité.

Le sénateur Stewart: Peut-être vais-je pouvoir vous convaincre par les questions que je vais poser au témoin, mais je ne me fais pas d'illusion.

Il me semble que les questions, et dans une certaine mesure les réponses que nous avons entendues, font apparaître une divergence d'intérêts entre les zones urbaines — le sénateur Di Nino comprend ce que je veux dire — et les zones rurales. Je comprends ce que je veux dire sur ce dernier point, étant donné que je reçois mon courrier dans un bureau de poste rural.

Le sénateur Corbin: Votre bureau rural est-il toujours ouvert?

Le sénateur Stewart: Je dois prendre ma voiture pour m'y rendre, mais il s'agit d'un choix personnel.

Le sénateur Bolduc: Cela vous plaît malgré tout.

Le sénateur Stewart: C'est exact. Je suis parfaitement satisfait de l'excellence du service offert par ce petit bureau de poste rural. Je n'aimerais pas qu'il disparaisse.

L'article concernant le versement de dividendes est ce qui m'inquiète, en fait. Il me semble, et je voudrais savoir ce qu'en pense le témoin, qu'indépendamment du petit nombre des employés qui à l'origine achètent des actions, une alliance entre la gestion et les employés doit s'établir, comme dans toute société privée bien organisée, pour maximiser les profits, ce qui signifie que les bureaux de poste ne faisant pas de profit ou qui sont marginaux devraient disparaître.